

Lyon, le 21 juillet 2010

## **Badgeuse : erreur fâcheuse.**

Le 21 juin a été choisi comme journée de contrôle a posteriori de la présence des contrôleurs à Lyon.

Un contrôleur qui selon l'administration n'avait pas badgé a été sommé par courrier de s'expliquer par écrit sur son absence.

Ayant réussi à justifier sa présence grâce à un enregistrement SNER, le contrôleur a reçu un deuxième courrier au ton tout aussi courtois que le premier, lui indiquant qu'il n'avait pas respecté la note de service relative au contrôle de présence, et qu'il devait faire en sorte que cela ne se reproduise pas.

Le contrôleur a plus tard demandé à vérifier le listing du 21 juin, et s'est aperçu que son nom y figurait bien ! Errare humanum est.

**Si vous recevez un courrier vous sommant de justifier votre absence, exigez au préalable de vérifier le listing du jour concerné, comme la loi CNIL du 6 janvier 1978 vous l'y autorise.**

**Notre site : [www.icna.fr](http://www.icna.fr)  
Votre contact, Arnaud Paugam : [lfll@icna.fr](mailto:lfll@icna.fr)  
Notre vision européenne : [www.concordia-fabec.eu](http://www.concordia-fabec.eu)**